



67 Avenue de Suffren 75007 Paris Tél.: +33 6 50 93 85 83

Email: info@pingelrarebooks.com

Web: www.pingelrarebooks.com



**Recueil des pièces relatives à la  
procédure et au jugement de Soleyman  
El-Hhaleby, assassin du général en chef  
Kléber. Au Caire : imprimerie nationale,  
An VIII de la République française  
[1800] [alternative title : Mujammi' al-  
tahrirāt al-muta'alliqah ilā mā jará bi-  
i'lām wa-muḥākamat Sulaymān al-  
Ḥalabī.]**

SKU: 981

Price: 11 000,00 €

## Product Description

47 pp.- [5], 84 pp. - [2], 124 pp. Une des rares publications imprimées en Égypte durant l'occupation des Français, celle-ci sortant de l'Imprimerie nationale du Caire, dirigée par le savant orientaliste Jean-Joseph Marcel. Il s'agit du recueil des pièces justificatives ayant servi au procès de l'étudiant kurde Soleyman el-Halaby (1777-1800), jugé pour avoir assassiné le général Jean-Baptiste Kléber (1753-1800) lors de la campagne d'Égypte le 14 juin 1800. Ce dernier venait de succéder à Bonaparte en tant que commandant en chef de l'armée française d'occupation. L'ouvrage contient les procès-verbaux des interrogatoires d'el-Halaby et de ceux de ses complices ainsi que le jugement du tribunal. Cette brochure fut imprimée séparément en français, en arabe et en turque. 500 copies furent tirées pour chaque. Edition originale de cette publication officielle, imprimée au Caire. Tirage limité à 500 exemplaires. En 1798, deux annexes de l'Imprimerie nationale furent créées par ordre de Bonaparte à Alexandrie et au Caire. L'officine cairote a été dirigée par l'orientaliste Jean-Joseph Marcel qui prit soin de dessiner et graver lui-même les caractères arabes utilisés par ses presses. Le recueil restitue l'interrogatoire et le jugement de l'assassin du général Kléber et de ses complices, précédé du procès-verbal de l'autopsie. Il a été imprimé en langues française, arabe et turque, conformément aux directives officielles prononcées lors du jugement. Commandant en chef de l'armée d'Égypte, Kléber avait été poignardé par un étudiant syrien lors du soulèvement du Caire le 14 juin 1800. Le jugement rendu, "proportionné à la grandeur de l'attentat", est d'une grande cruauté.